

7 février 1998 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, au lendemain de l'assassinat de M. Claude Erignac, Préfet de la région Corse, Paris, le 7 février 1998.

L'assassinat du représentant de l'Etat en Corse est un acte barbare, d'une extrême gravité et sans précédent dans notre histoire.

J'ai exprimé personnellement à Madame Erignac et à ses enfants, au nom de tous les Français, notre émotion et nos condoléances. Monsieur Erignac était un grand serviteur de l'Etat. Il mettait toute son énergie, tout son cœur au service de sa mission en Corse.

J'ai été en contact, à plusieurs reprises, avec le Premier Ministre qui doit se rendre dans l'île dès ce matin. Je souhaite que toute la lumière soit faite, le plus rapidement possible, par les services chargés de l'enquête et que la justice puisse punir les responsables de ce crime odieux.

Je réaffirme aujourd'hui ma détermination à ce que tout soit mis en œuvre pour que l'autorité de l'Etat soit respectée.